

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 17 janvier 2022

Délibération N°3 du 17 janvier 2022

Date de convocation **Etaient présents : (17)**

11.01.22

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,
Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida
Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient Excusés : (6)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,
Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Mickael
Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle Normand
ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant donné
délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant donné délégation à
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Serge Planchon

Convention de partenariat

30 millions d'amis

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller municipal délégué à la sécurité

Yu :

- Le Code de la Santé Publique
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-11, L.211-22 à L.211-27
- Le Règlement sanitaire Départemental de Seine Maritime

Rappelle que la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune engendre des problèmes de nuisances impactant la qualité de vie des habitants ainsi que de salubrité.

Le Maire est responsable des animaux errants dans sa commune mais pour remédier à ce problème il ne peut agir que dans un cadre bien défini.

La meilleure solution pour éviter les colonisations et désagréments dénoncés par les habitants réside dans une gestion durable des chats dits « libres » consiste à procéder à leur capture, leur identification, leur stérilisation puis de les relâcher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande la reconduction du partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis » en vue de la stérilisation et l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune d'Arques-la-Bataille.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et la fondation « 30 millions d'amis ».
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

